

apcser



redonner du sens à
l'engagement citoyen

progrès
justice sociale
écologie

www.apcser.com / apcser51@gmail.com

Au sommaire

- p 1 : l'APCSER, c'est quoi, c'est qui ?
- p 2 : Le renouveau du centre ville de Châlons-en-champagne : Plan d'actions 2016 /2025
- p 2 Création d'un village des artisans et des petites entreprises
- p 3 : intercommunalité : pour un véritable projet stratégique territorial qui prépare l'avenir
- p 3 L'écologie
- p 3 : Economie Circulaire : un vrai projet de territoire
- p 4 : Grand Jard : arrêtons le massacre !
- p 4 : Les échecs de Benoist Apparu depuis mars 2014

L'APCSER : c'est quoi, c'est qui ?

L'Association des Personnalités Civiles Socialistes, Ecologistes et Républicaines a été créée le 12 février 2001 sous l'appellation à l'origine d'Association Châlonnaise des Personnalités Civiles Socialistes.

Le 17 janvier 2015, l'association a modifié ses statuts pour élargir son champ d'action et surtout proposer un espace de rencontres, d'échanges et d'action citoyennes afin de rassembler des citoyens « acteurs de la vie de la Cité » issus de philosophies politiques différents : socialiste, écologiste et républicaine ; citoyens encartés ou non dans des partis politiques.

Objet de l'association article 2 des statuts: « Fédérer les personnalités de la société civile se reconnaissant dans la pensée de Jean Jaurès et ou dans les valeurs et projets relevant d'une dynamique de Progrès, de Justice Sociale et d'Ecologie. L'ensemble des actions de l'association s'inscriront en référence au concept d'Education Populaire comme acteur de la transformation sociale de la société dans un idéal laïque et de citoyenneté Européenne »

Son champ d'intervention : « l'association interviendra et agira principalement sur l'ensemble du territoire communautaire de la CAC de Châlons-en-Champagne. Elle pourra en fonction des besoins et nécessités liés à son objet intervenir et agir dans le département de la Marne ainsi que dans son territoire régional d'appartenance. »

Notre association a été membre de trois listes municipales aux élections de Châlons-en Champagne : en 2001 au sein de la Gauche Plurielle, en 2008 au sein de la Nouvelle force Pour Châlons et en 2014 membre de la liste Un Nouveau Souffle Pour Châlons.

Depuis sa création l'association a présenté des candidats aux élections cantonales sur les différents cantons de Châlons. Elle a soutenu des candidats aux élections cantonales, départementales et législatives.

Aujourd'hui l'APCSER est représentée par deux élus dans les instances territoriales :

- Alain GOZE, son Président, élu conseiller municipal et communautaire de Châlons ;

- Martine Thibert, sa Secrétaire, élue conseillère municipale de Châlons.

Pour tous renseignements complémentaires :

apcser51@gmail.com

Pour suivre l'actualité des actions de l'association sur notre blog : **www.apcser.com**

Adresse : 5, bis rue Thiers
1000 Châlons-en-Champagne

Ce document a été imprimé sur papier recyclé par l'APCSER, association des personnalités civiles socialistes, écologiques et républicaines,
5 bis rue Thiers à Châlons-en-Champagne.

www.apcser.com / apcser51@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Le renouveau du centre ville de Châlons-en-champagne

Plan d'actions 2016 /2025

Après le programme Centre 2000 (1999/2001), l'opération urbaine « cœur de ville » (2002/2005) pour lesquels la ville sur son propre budget a consacré plus de 25M€, ce plan d'actions du « renouveau du centre-ville » 2016/2025, établi sur un financement prévisionnel de 66 560 000€, constitue l'opération de la dernière chance pour redynamiser notre centre-ville.

Aussi, à cet effet nous proposons de le compléter et de l'enrichir :

- en créant une véritable agence de développement économique gérée par des professionnels ;

- en élaborant un Plan de Déplacement Urbain (PDU) à l'échelle du bassin communautaire qui est un outil de planification et de programmation pour l'organisation de la mobilité et des circulations à l'échelle de l'agglomération sur les 10 années à venir ;

- en réalisant une étude globale et prospective de la chalandise commerciale sur le territoire communautaire afin de dégager les besoins spécifiques au centre-ville ;

- en mettant en place une programmation pluriannuelle d'investissements pour la rénovation de la collégiale Notre Dame en Vaux classée au patrimoine de l'UNESCO ;

- en travaillant sur la relocalisation en centre-ville des services administratifs de la CAC dans la perspective d'une seule administration territoriale entre nos deux collectivités territoriales

- en développant un nouvel îlot qui doit s'intégrer

dans le périmètre du centre-ville celui de Chanzy-Forgeot

- en réaménageant le grand Jard sur la base de sa conception paysagère d'origine comme lieu de détente, de promenade,

- en créant un comité stratégique de redynamisation et de reconquête, à côté de l'outil opérationnel que doit être une agence de développement économique

- en mettant rapidement en place la commission locale du site patrimonial remarquable prévue par la loi patrimoine.

Une volonté politique réelle, des propositions intéressantes mais qui font l'impasse sur l'une des clés de la réussite, le développement économique du territoire, et qui ne met pas l'accent sur l'interdépendance du centre ville avec le bassin communautaire.

village des artisans et des petites entreprises

Le village des artisans c'est, dans sa conception :

• Un espace de mutualisation pour les artisans et les entrepreneurs afin de développer leurs entreprises bénéficiant d'équipements collectifs sécurisés : accès téléphonie, Internet, quai de déchargement, logistique technique, signalétique commune ...

• un levier de développement économique pour notre bassin de vie communautaire à partir d'un maillage territorial qui favorisera la création d'emplois.

• un espace favorisant l'accès à des loyers attractifs pour les entrepreneurs

• un site pour accueillir de nouveaux artisans et de nouveaux entrepreneurs sur notre territoire afin de créer sur Châlons et sur notre bassin de vie communautaire un pôle artisanal et d'entrepreneurs.

En mai 2010, l'AUDC (Agence d'Urbanisme de Développement de la Communauté) publiait une étude dans le cadre de l'Observatoire de l'Economie du pays

de Châlons-en-Champagne. L'Observatoire faisait le constat suivant :

« Sur l'ensemble du pays, on peut signaler que sur le segment de l'offre à vocation artisanale, on ne recense pas d'offre qualitative de type « village des artisans ». Ceci constitue certainement un manque pour

le pays et plus particulièrement pour des territoires à dominante rurale comme la couronne péri-urbaine où ce type d'initiative pourrait être un véritable vecteur de développement. »

Aujourd'hui la CCI s'achemine sur l'achat d'une ancienne friche

industrielle qui sera déconstruite pour réaliser un équipement neuf modulable, adapté aux besoins des entreprises.

Ce projet peut bénéficier des aides financières du Contrat de Redynamisation du Site de Défense. L'objectif fixé est de pouvoir le réaliser en 2017.

INTERCOMMUNALITE

Pour un véritable projet stratégique territorial qui prépare l'avenir

Pour stopper le déclin économique et démographique

Trahi par ses amis politiques de la droite rémoise, Benoist Apparu a subi en 2015 un cuisant échec politique dans sa tentative de rapprochement et de fusion entre Châlons et Reims. Au même moment, avec BBB, il refusait l'intégration dans la Communauté d'Agglomération de Châlons

(CAC) de la Communauté de Communes de Moivre et Coole. Motif : elle n'était pas assez riche !

En octobre 2016, avec la complicité du Préfet, Benoist Apparu et BBB viennent de nous imposer l'intégration dans la CAC de la communauté de communes de la région de Mourmelon. Motif : le maire de cette ville, très endettée, ne s'entendait pas avec celui de Suippes !

Cet élargissement, contraint et forcé, a suscité une fronde des maires de la CAC et la démission du maire de Mourmelon. Il doit nous amener à établir un nouveau projet communautaire sur la base d'un diagnostic partagé par toutes les communes membres de la CAC, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour cela nous devons travailler sur :

- un aménagement territorial concerté, entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales afin d'éviter que notre agglomération devienne à terme un véritable « désert rural »

- un développement économique attractif, novateur sur des filières économiques d'avenir porteuses d'emplois en réglant au préalable la concurrence économique malsaine que se livrent les acteurs économiques publics et privés sur notre territoire et en créant une véritable agence de développement économique ;

- en créant un pôle d'excellence de l'économie circulaire dans la gestion des déchets comme ressource économique du territoire ;

- en territorialisant l'action communautaire au plus près des citoyens pour qu'ils participent activement à la vie et au choix des actions de la communauté d'agglomération ;

- en valorisant nos atouts : agriculture connectée et respectueuse de l'environnement, culturels et touristiques et le pôle aéroportuaire de Paris/Vatry ;

- en associant tous les conseillers communautaires élus maintenant au suffrage universel aux décisions et orientations de la nouvelle CAC.

Ecologie

Nos objectifs sont de valoriser de nouveaux modes de production et de consommation correspondant à nos besoins, d'œuvrer pour concilier équilibres naturels et activités humaines, de proposer des pistes pour nous adapter aux changements climatiques, de participer à la transition énergétique actée par la COP 21 synonyme de réduction de la consommation d'énergie, de sortir des énergies fossiles et développer les énergies renouvelables.

Economie Circulaire : un vrai projet de territoire

- **Faire de notre bassin de vie communautaire un pôle d'excellence de l'économie circulaire.**

- **La gestion des déchets comme ressource et plus-value économique (emplois, création d'entreprise pour notre territoire.**

En aucun cas l'économie circulaire ne se réduit au recyclage. Elle propose une vision systémique des flux de matières et d'énergie, avec à la clé de nombreux leviers d'actions.

Cinq pistes clés pour élaborer notre stratégie communautaire d'économie circulaire :

- déployer une gouvernance partenariale avec les acteurs du territoire ;
- intégrer l'économie circulaire au cœur du fonctionnement de notre collectivité : sensibilisation de l'ensemble des élus et agents, diffusion au sein de l'organisation, désignation de pilotes internes (politique et technique) ;

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

« Un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le développement du bien être des individus » (définition de l'ADEME)

• définir des objectifs et priorités pour le territoire, et déployer notre propre grille d'analyse « économie circulaire » des projets. Pour ce faire, trouver une place à cette stratégie au sein des documents stratégiques et de planification (SRADDT, SRCAE, PCET, SRDE...) ;

• penser notre stratégie avant tout comme un projet de territoire, contribuant à sa transition écologique, économique et sociale, à travers l'innovation et l'intelligence collective ;

• mettre en place dès l'amont une démarche de progrès continu : indicateurs et dispositifs de suivi et d'évaluation.

Grand Jard : arrêtons le massacre !

Promenade privilégiée des Châlonnais depuis le moyen-âge, le site du jard a été classé depuis 1929 afin de protéger ses allées et bassins de toute altération. Benoist Apparu veut le défigurer en coulant dans ses bassins des centaines de tonnes de béton.

Selon la réglementation, un site classé est un espace « dont la qualité, au nom de l'intérêt général, nécessite la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation ». Nous sommes tout à fait favorable à l'idée de restaurer le grand jard qui n'a pas été correctement entretenu au cours des 20 dernières années.

L'APCSER est favorable au projet de réaménagement du grand jard, ainsi qu'à la création d'un skate parc, mais implanté ailleurs. L'APCSER propose d'aménager un espace dédié pour valoriser les cultures urbaines : skate, Bike, Graf... Où ? Sur le site de Chanzy-Forgeot.

Mais la réhabilitation projetée est l'arbre qui cache la forêt. Un des bassins doit accueillir un skatepark en béton de 1625 m², nécessitant 2100 tonnes de granulats et 600 tonnes de béton. 5 des 7 autres bassins

seront défigurés par des rampes d'accès en béton et des gradins fixes.

Un permis contesté

Le permis d'aménager du grand jard est contesté par trois associations. L'une d'elles a saisi le tribunal administratif d'un recours en annulation. Ces aménagements en béton sont contraires à l'esprit des lieux qui contribuent à la réputation de Châlons, ville d'eau et de verdure, d'art et d'histoire.

Les échecs de Benoist Apparu depuis mars 2014

Le journal l'Union a publié le 26 octobre dernier un article sous la plume de Géraldine Baehr (responsable de l'agence locale) intitulé « Les Cinq combats perdus d'Apparu ».

On peut se poser la question de savoir pourquoi soudainement le journal l'Union tire à boulet rouge sur le maire de Châlons. En ce qui concerne l'APCSER, nous estimons que ce sont plutôt des échecs de Benoist Apparu dont il faut parler. Et ils sont bien supérieurs à cinq depuis qu'il est Maire de Châlons.

- **Echec politique de son projet de fusion** et de rapprochement entre Châlons et Reims en début de mandat, trahi par ses amis politiques de la droite rémoise ;

- **Echec et aveu d'impuissance face à l'élargissement de la CAC**

avec la fusion de communes de la région de Mourmelon imposé par le Préfet alors qu'il soutenait le rapprochement entre les communautés de communes de Suippes et de Mourmelon ;

- **Echec sur le dossier de la poste**, malgré une rencontre au sommet avec le président de la Poste, il n'a pas obtenu gain de cause, la poste fermera les bureaux du Mont Héry et de la Rive-Gauche ;

- **Echec sur son projet phare de Skate Park** au Jard, puisque trois associations locales ont déposé des recours : deux recours gracieux et un contentieux au Tribunal Administratif. En outre, aujourd'hui, les skateurs eux-mêmes réagissent face à un équipement non couvert et dangereux en cas d'intempéries ;

- **Echec patrimonial** à propos de la construction d'un hôtel près du Castel Marie-Antoinette et de la porte Sainte-Croix. Il a délivré un permis de construire non conforme à la réglementation en vigueur, ce qui amène deux associations locales à déposer chacune

un recours contentieux au Tribunal administratif ;

- **Echec Œdipien**, le fils n'a toujours pas tué le père ! Benoist Apparu maire et BBB président de la CAC s'opposent aujourd'hui sur tous les dossiers locaux ;

Enfin rappelons quelques uns des échecs passés de Benoist Apparu lorsqu'il était adjoint à la jeunesse de BBB :

- **Echec de la restructuration des centres sociaux et culturels** associatifs du territoire puisque BBB les municipalisera par la suite ;

- **Echec de sa carte jeune** lancé à grand coup de communication qui en deux ans attirera à peine 90 jeunes Châlonnais, ce qui obligera BBB, dans la plus grande discrétion, à la supprimer.

- **Echec commercial** dans son projet d'installer un espace de vente permanent de produits maraîchers, plus ou moins locaux, à la place des commerçants forains du marché couvert. Devant la fronde de ces derniers, non associés au projet, il a été contraint de faire marche arrière et recherche un autre emplacement.

- **Echec de son projet de smart city** sur le site de Corbineau, abandonné à la sauvette.